



COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 04 JUIN 2016 A 10 HEURES

Vu le Code de l'énergie,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la commune a des besoins en matière d'achat d'électricité,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence,

Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce groupement au regard de ses besoins propres,

Le Conseil Municipal,

Après avoir étudié l'exposé du Maire, justifiant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes pour « l'achat d'électricité »,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour "l'achat d'électricité " formé pour une durée illimitée,
- **DONNE MANDAT** au Maire pour signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **DONNE MANDAT** au Président du SICECO pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante,
- **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- **DÉCIDE** de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

SEANCE DU 04 JUIN 2016 A 10 HEURES

Convocation : 30/05/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DEMARTINECOURT. DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GOULIER . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . LENOBLE Céline . MANIERE Michel . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien a donné pouvoir à FICHOT Michel . MANIERE Raymond a donné pouvoir à MANIERE Michel . FICHOT Ludovic a donné pouvoir à FICHOT Michel. DA COSTA Tony . EXCUSES .

RESULTAT DU VOTE : 20 POURS 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

64 - TRAVAUX DE VOIRIE VC3 :

Vu la délibération N° 19 du 23 janvier 2016,

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 04 JUIN 2016 A 10 HEURES

Le Maire indique les montants des 3 devis pour les travaux de la Voie Communale N° 3 :
enrobé sur le nord de la Voie, rue du Verne au Loup au lieu-dit Moulin de Rouvray,

Le Conseil Municipal :

- . OPTE pour le devis de la Société Rougeot pour un montant de 20 611 € HT,
- . DONNE mandat au Conseil Départemental pour lancer les travaux fin juin.

SEANCE DU 04 JUIN 2016 A 10 HEURES

Convocation : 30/05/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE
SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER .
CHATELET . DEMARTINECOURT. DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GOULIER . GUILLEMARD .
LENOBLE Bernard . LENOBLE Céline . MANIERE Michel . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien a donné pouvoir à FICHOT Michel . MANIERE Raymond a donné
pouvoir à MANIERE Michel . FICHOT Ludovic a donné pouvoir à FICHOT Michel. DA COSTA
Tony . EXCUSES .

RESULTAT DU VOTE : 20 POURS 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

65 - HONORAIRES GEOMETRE EXPERT DIVISION PARCELLE A 475 :

Le Maire indique la nécessité de recourir aux services d'un géomètre-expert pour permettre la
division de la parcelle 475 de la section A, (concerne la Chapelle du Château de Jours en Vaux.)

Le Conseil Municipal :

- . ACCEPTE l'estimation d'honoraires de Mr Philippe RIEU, Géomètre-Expert, pour un montant
de 895 € HT,

La dépense sera inscrite à la comptabilité communale de l'exercice 2016.

SEANCE DU 04 JUIN 2016 A 10 HEURES

Convocation : 30/05/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE
SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER .
CHATELET . DEMARTINECOURT. DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GOULIER . GUILLEMARD .
LENOBLE Bernard . LENOBLE Céline . MANIERE Michel . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien a donné pouvoir à FICHOT Michel. MANIERE Raymond a donné
pouvoir à MANIERE Michel . FICHOT Ludovic a donné pouvoir à FICHOT Michel. DA COSTA
Tony . EXCUSES .

RESULTAT DU VOTE : 20 POURS 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

66 - ACQUISITION PARCELLE

Vu la nécessité d'augmenter la capacité de puissance électrique à Jours en Vaux, il est
nécessaire d'acquérir une parcelle au lieu-dit « Les Barrières Blanches » pour y installer
un transformateur.

La Maîtrise d'œuvre de ce renforcement est donnée au SICECO.

Le Maire décide de faire réaliser un document d'arpentage pour séparer la parcelle
nécessaire à la commune.